

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 005-320/12/BC

**■ Réformes et cessions d'engins, de poids lourds et de véhicules de la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DMT 12/8209/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds et de véhicules légers lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines variés de la propreté urbaine, de la voirie, de la circulation...

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules, il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Il est donc proposé de procéder à la réforme des véhicules indiqués dans le tableau ci-dessous.

La cession de tout ou partie de ces véhicules est confiée au Commissariat aux Ventes des Domaines.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole disposant de marchés d'acquisition avec clause de reprise, les véhicules non confiés au Commissariat aux Ventes des Domaines feront l'objet d'un rachat par le titulaire de ces marchés. Les modalités de ces reprises sont celles arrêtées dans les CCAP correspondants.

N° Symb	Immat	Marque	Type	N° de série	Libellé véhicule	Date mise en circulation
AR0095	SANS	LADOG	G129H	W09PNH204YNL16627	Arroseuse 2000L	29/05/2000
AR0113	SANS	ROLBA	HY1251	W0950425040K51314	Arroseuse 2000L	17/05/2004
BA0104	SANS	MATHIEU RAVO	C5002	14635	Balayeuse	03/01/2001
BA0118	5828ZC13	SCARAB MINOR	MINORVM	SA9H046802M034680	Balayeuse mixte VL	29/01/2003
BA0122	5807ZC13	SCARAB MINOR	MINORVM	SA9H046862M034686	Balayeuse mixte VL	29/01/2003
BA0135	0076ZW13	SCARAB MINOR	MINORVM	SA9H050143MO34014	Balayeuse mixte VL	30/12/2003
BAM0072	SANS	APPLIED	414	608424	Balayeuse à main	27/09/1996
BAM0124	SANS	APPLIED	414RS	809795	Balayeuse à main	26/02/2012
CF0734	4590VQ13	CITROEN	MEA9AE	VF7MEA9AE65210367	BOM BERLINGO 2M3	04/09/2008
CF0772	9456VU13	CITROEN	MEWJZF	VF7MEWJZF65238225	BOM BERLINGO 2M3	15/12/1998
CF0773	9366VU13	CITROEN	MEWJZF	VF7MEWJZF65237603	BOM BERLINGO 2M3	15/12/1998
CF0775	1913VV13	CITROEN	MEWJZF	VF7MEWJZF65237606	BOM BERLINGO 2M3	27/11/1998
CF0777	1919VU13	CITROEN	MEWJZF	VF7MEWJZF65237604	BOM BERLINGO 2M3	27/11/1998
CF0783	6141VV13	CITROEN	MEWJZF	VF7MEWJZF65246923	BOM BERLINGO 2M3	07/12/1998
CF0788	6144VV13	CITROEN	MEWJZF	VF7MEWJZF65248517	BOM BERLINGO 2M3	07/12/1998

N° Symb	Immat	Marque	Type	N° de série	Libellé véhicule	Date mise en circulation
CF0888	6750WM13	RENAULT	G40BW5	VF1G40BW520910607	BOM EXPRESS 2M3	08/12/1999
CF1018	7938XP13	NISSAN	SBFTL0	VWASBFTL0Y1126523	BOM 4m3	06/04/2001
CF1020	7914XP13	NISSAN	SBFTL0	VWASBFTL0Y1127293	BOM 4m3	06/04/2001
CF1024	7933XP13	NISSAN	SBFTL0	VWASBFTL0Y1127010	BOM 4m3	06/04/2001
CF1079	107JT13	NISSAN	SBFTL024	VWASBFTL01A142569	BOM 4m3	26/02/2002
CF1012	7936XP13	NISSAN	SBFTL0	VWASBFTL0Y1126894	BOM 4m3	06/04/2001
CF5060	4694ZK13	NISSAN	SBFTLO	VWASBFTL022167077	BOM 4m3	18/06/2003
BO0527	2880WD13	RENAULT SEMAT	40ACE5A27	VF640ACE500006047	BOM 7m3	11/06/1999
BO0528	7637WK13	RENAULT SEMAT	40ACE5A	VF640ACE500006046	BOM 7m3	29/10/1999
BO0531	4120WX13	RENAULT SEMAT	40ACE5	VF640ACE500006941	BOM 7m3	15/05/2000
BO0532	4114WX13	RENAULT SEMAT	40ACE5	VF640ACE500006942	BOM 7m3	15/05/2000
BO0536	4875WX13	RENAULT SEMAT	40ACE5	VF640ACE500007051	BOM 7m3	16/05/2000
BO0546	4728XX13	DAF SEMAT	AE11NSM230	XLRAE45CE0L229107	BOM 7m3	08/08/2001
BO0572	9149ZB13	RENAULT EUROVOIRIE	44ACA6	VF644ACA000003514	BOM 12m3	16/01/2003
BO0512	7277VE13	RENAULT GRANGE	40ACD3	VF640ACD000005065	BOM 14m3	18/12/1997
BO0521	6722VV13	RENAULT GRANGE	40ACD3	VF640ACD000005759	BOM 14 m3	0812/1998
BO0537	4125XJ13	RENAULT EUROVOIRIE	22AXB1X	VF622AXB000100403	BOM 16m3	19/12/2000
CF0913	0614WZ13	PEUGEOT	231A52	VF3231A5215900692	FOURGON BOXER	20/06/2000
CF1017	1058XL13	PEUGEOT	232J52	VF3232J5216039206	FOURGON BOXER	01/01/2001
CF1102	3852YP13	CITROEN	BAMNBAX	VF7ZBAMNB17009812	FOURGON JUMPER	07/06/2002
CF5021	4753PY13	RENAULT	FN40B5	VF6FN40A000034259	B110 BENNE	24/10/1990
CF5023	6079QJ13	VOLTA	99180	SED991800MV715197	PLATEAU	16/071991

N° Symb	Immat	Marque	Type	N° de série	Libellé véhicule	Date mise en circulation
CN0089	7081MM13	RENAULT	BA05N1	VF6BA03A000004620	AMPLIROLL PL	01/10/1986
RM0088	4611JX13	DEMICO	DEM2	5439	Remorque	01/11/1981
SP0006	SANS	LEBON	F3000HM	31186	Saleuse portée	01/01/1998
SP0007	SANS	LEBON	SABLOUIS1500	NC	Saleuse portée	01/01/1988
SP0008	SANS	ROLBA EPOQUE	P20HB	47	Saleuse portée	01/01/1987
TA0100	6961NP13	RENAULT	R 3235	35D0358	TRACTEUR EPAREUSE	19/09/1988

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme des engins, de poids lourds et des véhicules légers dont la liste est jointe, compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés la réforme et le retrait des véhicules, indiqués dans le tableau ci-dessus, de l'inventaire du patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique 6120 – Nature 775.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI